

Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance: Nadine DEGREY

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2020
- Elections sénatoriales : Désignation des délégués et suppléants
- Questions diverses

Présents : Nicole SARROUY, Jacques BOYOT, Jean-Pierre GERMAIN, Colette NICOLI, Dominique PRONGUÉ, Pierre PARENT, Chantal COULOMBS, Nadine DEGREY, Frédéric WYNS, Patrick BAUDRY

Excusé : Frédéric JURACEK

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la désignation d'un délégué au sein du Syndicat A.GE.D.I et la composition de la commission communale d'action sociale. L'assemblée accepte.

La séance débute à 19h00.

Délibérations du conseil:

Elections sénatoriales : Désignation des délégués du conseil municipal (DEL202026)

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un ou plusieurs délégués en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293, LO.286-2, R.131 à R.148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2188-17 ;

Vu le décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de St-Barthelemy, de St-Martin et de St-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin majoritaire à deux tours.

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du DELEGUE TITULAIRE.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| • Nombre de bulletins : | 10 |
| • Bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| • Suffrages exprimés : | 10 |
| • Majorité absolue : | 06 |

Mme SARROUY Nicole a obtenu : DIX VOIX - 10 VOIX

Mme SARROUY Nicole ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 3 DELEGUES SUPPLEANTS.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- M. GERMAIN Jean-Pierre : DIX VOIX - 10 VOIX
- M. BAUDRY Patrick : DIX VOIX - 10 VOIX
- M. PARENT Pierre : DIX VOIX - 10 VOIX

M. GERMAIN Jean-Pierre a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

M. BAUDRY Patrick a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

M. PARENT Pierre a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré ACCEPTER le mandat.

A.GE.D.I. : Désignation d'un délégué au sein du Syndicat "Agence de Gestion et Développement Informatique" (DEL202027)

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER Madame Colette NICOLI, conseillère municipale, MONTHIERS 02400, adresse comme déléguée de la commune de MONTHIERS au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Madame Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Composition de la Commission Communale d'Action Sociale (DEL202028)

Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissous en décembre 2015 et qu'une commission communale d'action sociale avait été créée.

Suite au renouvellement du conseil municipal et son installation en mai 2020, il convient de désigner les membres au sein de cette nouvelle commission communale d'action sociale qui serait composée d'élus et de membres extérieurs.

Après appel à candidatures, la commission communale d'action sociale se composerait de l'ensemble du conseil municipal et de membres extérieurs comme suit :

Madame Arlette BAUDRY
Madame Marie-Claude BOYOT
Madame Mireille GERMAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la création et la composition de la Commission Communale d'Action Sociale pour poursuivre les actions sociales de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.
Le maire, Nicole SARROUY



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'NS', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTIERS' at the top and 'AISNE' at the bottom, with two small stars on either side. In the center of the stamp is a red emblem featuring a cross and a figure, likely the coat of arms of the commune.